

La délibération : nouvelle frontière de l'économie ?

(pré-print du texte du même titre paru in Defalvard H, L'Horty Y., Nancy M., *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaires*; Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2013, pp 197-214)

Résumé

Qu'est-ce-que vraiment l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Cette question, centrale, posée dans l'appel à communication, permet de reposer la question du périmètre de l'économie. Ainsi, cette communication s'inscrit dans une démarche plus globale menée depuis plus de dix ans de déconstruction de la science économique orthodoxe/construction d'un paradigme idéal-type d'économie solidaire. Pour comprendre cette démarche, il faut revenir à notre point de départ : le peu de prise en compte théorique dans l'analyse économique du contexte dans lequel s'inscrit l'économie occidentale : la société démocratique. Faire de l'économie l'une des composantes des sociétés démocratiques (les deux autres étant le politique et le symbolique) conduit, en effet, à concevoir autrement la science économique. Celle-ci cesse d'être une science mathématique étudiant l'allocation des ressources rares, pour devenir ou redevenir une science sociale analysant les échanges monétaires. Paradoxalement, c'est donc en repoussant les frontières disciplinaires que l'on peut révéler les frontières de l'économie. Cette dernière, dans une société démocratique peut obéir au même principe régulateur que la sphère politique : la délibération.

Abstract

What is the social and solidarity economy? This question, central, allows to rest the question of the scope of the economy. So, this communication include in a more global approach of deconstruction of the orthodox economics and the construction of one paradigm of solidarity economy. To understand this approach, it is necessary to return to our starting point: the economic is one of the components of the democratic society (being two others politics and symbolism). From then on, the economics is not any more a mathematical science studying the allocation of the rare resources, but a social science analysing the monetary exchanges. While pushing away the disciplinary borders one can reveal the borders of the economy. The latter, in a democratic society can obey the same regulating principle as the political sphere: the deliberation.

La délibération : nouvelle frontière de l'économie ?¹

Qu'est-ce-que vraiment l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Cette question, centrale, proposée dans l'appel à communication, permet d'interroger la définition même du cadre théorique constituant la frontière de l'économie sociale et solidaire. Plus généralement, cette interrogation permet de reposer la question du périmètre de l'économie et de la science qui cherche à en rendre compte. Ainsi, cette communication s'inscrit dans une démarche plus globale, menée depuis plus de dix ans, de déconstruction de la science économique orthodoxe/construction d'un paradigme idéal-type d'économie solidaire dont certains éléments viennent d'être publiés récemment (Dacheux, Goujon, 2011b, 2012). Pour comprendre cette démarche, il faut revenir à notre point de départ : le peu de prise en compte théorique, dans l'analyse économique, du contexte dans lequel s'inscrit l'économie contemporaine : des sociétés se définissant comme des démocraties, c'est-à-dire des sociétés où toutes les normes - normes économiques incluses - devraient être le fruit de la volonté des citoyens. Faire de l'économique l'une des composantes des sociétés démocratiques² (les deux autres étant le politique et le symbolique) conduit en effet à concevoir autrement la science économique. Celle-ci cesse d'être une science mathématique étudiant l'allocation des ressources rares, pour devenir ou redevenir une science sociale analysant les échanges monétaires³

¹ Eric Dacheux, Pr des universités, laboratoire « communication et solidarité », E.A. 4647, Clermont université (Université Blaise Pascal).

Daniel Goujon, MCF, science économique, Université de Lyon, UMR-5600 Environnement-Ville-Société, laboratoire ISTHME, Université Jean Monnet (IUT de Roanne, 20 avenue de Paris, 42334 Roanne, Cedex).

² Pour Braudel (1980), la société est "l'ensemble des ensembles", autrement dit le social résulte de l'interaction antagoniste entre des ordres infrastructuraux (cf. 2.1.). Notre lecture de la conclusion du tome 3 de "Civilisation matérielle et capitalisme" est que ces ordres sont au nombre de trois : le politique, l'économique et le symbolique (Braudel parle, lui, de "culture").

³ Dans une approche macroéconomique, l'économie a trait à la création (production), répartition et dépense collective de valeur économique (richesses économiques selon les anciens). Cette notion de valeur qui a fait l'objet de débat dans l'histoire de la pensée économique est indissociable de la notion de monnaie, car la monnaie est la forme nominale du produit, c'est elle qui permet la mesure économique des biens et services en les transformant en nombre. Ainsi, la notion de monnaie est un préalable à toute définition et délimitation de l'économie. Cette définition de l'économie (les échanges monétaires) est minoritaire, mais pas isolée. Par exemple pour B. Schmitt (1984), c'est le versement (émission) d'unités monétaires venant rémunérer l'implication productive des salariés (facteur travail) qui permet de mesurer globalement la valeur économique créée à l'occasion de la production. De même, des membres de l'école de la régulation comme F. Lordon et A. Orlean, font de la monnaie, le critère d'existence de l'économie : « [...] le rapport monétaire est premier. Il est ce par quoi l'économie marchande accède à l'existence.

(Dacheux, Goujon, 2011a). Dans ce cadre hétérodoxe que nous pouvons nommer, à la suite d'Alain Caillé, de "néo-institutionnaliste", notre travail conceptuel vise à l'élaboration d'un paradigme d'économie solidaire. Nous avons, en effet, choisi d'utiliser le vocable « d'économie solidaire » (ES) comme idéal type d'un paradigme économique opposé au paradigme néoclassique. Cette approche volontairement simplificatrice, nous permettra d'opposer la centralité des arbitrages de marché censés caractériser les frontières de la sphère économique à la centralité de la délibération principe régulateur des sociétés démocratiques. Pour mieux saisir les frontières théoriques de ce positionnement, nous verrons, dans une première partie, les différentes visions scientifiques de l'économie solidaire puis, dans une seconde partie, nous développerons l'approche qui nous est propre et que nous nommons : le « délibéralisme ».

Précisons, enfin, que ce travail s'inscrit résolument dans une épistémologie de la complexité invitant le chercheur à assumer sa part de normativité⁴. Il s'appuie, au niveau théorique, sur l'articulation du travail critique d'auteurs majeurs (Braudel 1979, Polanyi 1983, etc.) éclairés par les travaux théoriques sur l'économie sociale et solidaire (Laville 2010, Draperi 2011, etc.) ou la société démocratique (Habermas 1997, Lefort 1986, etc.). Au niveau empirique, notre travail repose sur des analyses menées par nos soins au niveau local et sur l'étude des monographies menées, à l'international, par nos confrères.

1. Les différentes visions de l'ESS.

Comme le mentionne l'appel à communication, l'ESS, bien qu'ancrée dans une opposition affichée à l'économie orthodoxe, porte des pratiques et des théories extraordinairement hétérogènes. Cette hétérogénéité est une force puisqu'elle montre la diversité des possibles économiques mais c'est aussi une faiblesse car elle est source de confusions. En effet, l'économie sociale et solidaire n'est pas un concept économique, mais une alliance politique entre, d'une part, un secteur reconnu de l'économie (l'économie sociale en France recouvre environ 10 % du PIB selon l'INSEE) et, d'autre part, un mouvement de citoyens qui s'engage dans des activités visant à démocratiser l'économie. Cette alliance du nombre (économie sociale) et de

[...]Au lieu de voir dans la monnaie un instrument conventionnel permettant l'expression indirecte d'une valeur qui lui préexisterait, il faut à contrario considérer que la monnaie et la valeur constituent une seule et même réalité. [...] la monnaie n'est pas une marchandise ou un instrument facilitant les échanges mais l'institution qui donne sens collectivement aux activités d'échanges en s'offrant comme le but commun des efforts acharnés de tous » (Lordon, Orléan, 2006, pp.3-5).

4 Loin d'un positivisme à la Karl Popper, nous pensons, avec Edgar Morin, que le chercheur participe à la réflexivité du social, justement en développant une argumentation rationnelle qui explicite ses préférences normatives (ici, l'économie solidaire) de manière à favoriser une lecture pleinement critique du travail proposé (Hermès, 2011)

l'éthique (économie solidaire) qui est une opportunité politique est également une contrainte épistémologique puisqu'elle masque des différences théoriques importantes entre économie sociale et économie solidaire. Les spécificités de ces deux notions sont travaillées par de nombreux auteurs⁵ (Draperi, 2007, Laville 2010, entre autres) et font l'objet d'un débat académique récurrent. Nous voudrions, ici, déplacer ce débat qui, en insistant sur les divergences entre les deux notions, tend à occulter la diversité interne propre à chaque notion. Pourtant, l'économie solidaire, comme l'économie sociale, est traversée par des conceptions théoriques multiples. C'est pourquoi, nous allons nous efforcer de préciser les différentes approches francophones de l'ES, ce qui nous permettra de mieux préciser notre propre conception. Dans cette perspective, trois grandes approches de l'ES nous semble devoir être distinguées.

1.1. L'ES entre résistance et accompagnement à un capitalisme indépassable.

Souvent, l'économie solidaire est présentée comme une résistance concrète au capitalisme mais elle est aussi analysée comme étant un secteur supplétif du système actuel. En réalité, le paradoxe n'est qu'apparent puisque, dans les deux cas, le cadre de référence reste celui de l'économie orthodoxe dont la centralité, quoique critiquée, ne paraît pas dépassable.

Dans une première perspective, oppositionnelle, l'ES est, selon Jacques Prades, avant tout un ensemble d'actions de résistance temporaires aux tendances aliénantes du capitalisme globalisé. La globalisation s'inscrit dans un processus de marchandisation du monde qui est indissociable du développement sans limite des techno sciences. Face à ce processus, se dresse un mouvement multiforme de résistance qui oppose des citoyens aux trois formes de marchandises fictives décrites par Polanyi : la nature, le travail, la monnaie. Ainsi, les initiatives solidaires seraient des oppositions concrètes à la domination du marché (Prades, 2000). Par exemple, les monnaies sociales seraient une réponse à la dérégulation monétaire. L'économie solidaire est donc faite de « bricolages » qui ne sont jamais assurés mais toujours en résistance à l'impérialisme économique : « l'économie solidaire est de la résistance à un système de marché qui n'a pas de limites » (Prades, 2000). On a donc une pensée qui hybride une référence à la coopération comme modèle alternatif de production et une référence à la volonté polanyienne de lutter contre le désencastrement de l'économie. L'économie solidaire, dans cette perspective, n'est pas un modèle alternatif de société mais un moyen concret d'éprouver la possibilité d'un autre mode de vie.

5 En témoigne l'ouvrage, très complet, récemment paru « Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire » (Hiez, Lavillunière 2013).

A l'opposé, de cette première approche conflictuelle, on trouve une deuxième acception, supplétive, de l'ES. « Nous donnons les moyens d'entreprendre à ceux qui n'en ont pas les moyens », ce slogan que l'on retrouve sur le site de l'ADIE (Agence pour le développement de l'initiative économique) illustre bien une conception libérale de l'économie solidaire : faire de chacun, et notamment des exclus économiques, des chefs d'entreprise. Autrement dit, l'idéal à atteindre est celui du marché : seule l'activité marchande libère les individus. Dans cette logique supplétive, la notion de solidarité portée par l'économie solidaire apporte un supplément d'âme par rapport à l'échange économique pur (Vieillard-Baron, 2006, p. 26). Le livre dirigé par Vincent Aucante (2006), « L'économie peut-elle être solidaire ? » donne une parfaite illustration de cette vision supplétive de l'ES.

Le néolibéralisme sort renforcé de la crise qu'il a lui-même engendrée. Dans ces conditions, on peut analyser nombre d'initiatives citoyennes solidaires comme des résistances politiques à un modèle dominant. Tandis qu'à l'opposé, l'économie solidaire est pensée dans les politiques publiques comme une réponse aux insuffisances du marché et/ou de l'Etat. Ainsi, dans une approche microéconomique reposant sur la définition orthodoxe de l'économie, (celle de L. Robbins⁶) comme science mathématique de l'allocation des ressources rares, les initiatives solidaires sont vues comme un accompagnement des heurts de l'économie capitaliste (vision supplétive). Il n'y a donc pas, dans ces visions de l'économie solidaire, de remise en cause des frontières de l'économie orthodoxe. Cependant, d'autres approches existent.

1.2. L'ES : un modèle de transition vers un capitalisme responsable.

La crise écologique et financière ébranle l'idée d'une autorégulation du capitalisme. De nombreux économistes, qu'ils soient libéraux ou keynésiens, mais aussi des grands patrons d'industrie et les chefs d'Etat du G20 s'accordent sur la nécessité d'un minimum de régulation du système actuel. Avec peu de contraintes et beaucoup d'éthique, il est possible, affirment-ils, de continuer à profiter des avantages du système actuel (la croissance) sans être victimes de ses inconvénients. Cette volonté de réforme éthique du capitalisme n'est pas sans rappeler les préceptes d'Henri Ford qui, lors de la crise de 1929, plaidait pour une morale des grands patrons et rejoint les préceptes de H. Jonas (2008) sur la nécessaire éthique de responsabilité à l'ère où les inventions humaines peuvent détruire la planète. Cette volonté de réforme du système s'incarne dans des initiatives comme la responsabilité sociale des entreprises, la finance éthique ou le social business. L'idée commune étant qu'« il faut plus de solidarité et plus

⁶ L'économie est la « science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usage alternatif ».

de responsabilité pour assurer le développement économique » (P. de Nouel, 2006, p. 35). Le social business, par exemple, vise à la fois à créer une croissance durable (en faisant entrer les pauvres dans la société de consommation) et une solidarité effective (permettre aux plus démunis d'accéder à des produits de base). Dans cette visée réformatrice, on va retrouver plusieurs initiatives qui se réclament de l'économie solidaire, la finance solidaire bien sûr, mais aussi une partie de l'entrepreneuriat social. Pour certains, comme H. Sibille (2011), ces innovations sociales - justement parce qu'elles s'inscrivent dans une vision économique également portée par des entreprises classiques - peuvent rencontrer un large écho : loin de se cantonner à une économie marginale, l'économie solidaire montre qu'il est possible d'inscrire l'éthique et la responsabilité dans l'économie de marché. Elle ouvre alors la voie à une réforme nécessaire du capitalisme qui ne prend pas les chemins stériles de la lutte idéologique mais qui emprunte les sentiers pragmatiques d'un développement économique solidaire. L'objectif de rentabilité n'est plus tabou, la rentabilité est nécessaire pour assurer la survie à court terme et permettre à la structure de porter son projet social. Par contre, cette rentabilité ne doit plus avoir pour objectif les profits des actionnaires, elle n'est plus une finalité du système mais un moyen de renforcer le lien social. Cette vision de l'économie solidaire comme moyen de sortir de la crise actuelle en couplant rentabilité et solidarité se veut donc une réponse non partisane à la crise. La dimension politique se trouve minorée au profit de l'utilité économique et sociale des initiatives solidaires. Une telle vision a politique se retrouve aussi dans les textes (ordo-libéraux) européens consacrés à l'innovation sociale (Hubert, 2010) que dans les propos du ministre socialiste de l'ESS : « Mon approche est très inclusive : il n'y a pas de querelle des anciens et des modernes, entre statut et finalité, entre mutualité et entrepreneuriat social. Ces deux approches concourent à créer de l'emploi et de la richesse »⁷. Cette vision morale de l'économie solidaire qui inclue, finalement, toutes les initiatives économiques à vocation sociale peut, effectivement, dans une perspective optimiste, être vue comme un moyen de sensibiliser les entreprises classiques à l'utilité sociale. Mais dans une perspective plus critique, on peut aussi penser, avec A. Salmon (2009), que la vogue de l'éthique au sein du capitalisme n'incarne pas forcément une réconciliation de l'entreprise avec les valeurs morales de son environnement. Au contraire, cette prégnance du discours éthique au sein de l'entreprise révèle que les acteurs économiques se sont érigés en producteurs d'éthique. Ainsi, loin de faire pénétrer une logique sociale dans le monde économique, l'économie solidaire pourrait contribuer à faire triompher une vision économique de l'éthique au sein même du

⁷ B. Hamon, dans un texte écrit du 3 octobre 2012 consulté sur <http://vallons-solidaires.fr/les-engagements-de-benoit-hamon-ministre-de-less/1510><http://vallons-solidaires.fr/les-engagements-de-benoit-hamon-ministre-de-less/1510>, en décembre 2012.

monde social.

1.3. ES : une préfiguration d'une société post-capitaliste.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs se conjuguent pour penser que le capitalisme actuel entre dans une nouvelle phase : crise économique, crise écologique, émergence d'une économie de l'information... Pour les uns, il ne s'agit que d'une mutation formelle d'un système capitaliste qui, plus que jamais, domine la société (Mouhoud, Plihon, 2009). Pour les autres, il s'agit, au contraire, d'une opportunité pour l'économie solidaire de travailler à la transition vers un nouveau système économique, une « économie plurielle » (Laville, 2010). Cette économie ouvre les frontières de la science économique en réintégrant la dimension politique (citoyenne) de l'économie dans l'analyse. Le modèle idéal typique de formation des prix par le marché est complété par d'autres modalités de l'échange économique (la centralité et la réciprocité). Autrement dit, même si l'économie est dominée par le capitalisme, elle ne se réduit pas à ce mode de production. En effet, l'Etat est lui aussi un acteur économique central, comme l'a démontré J.M. Keynes. De plus, il a toujours existé des activités économiques échappant au couple Etat-marché (Braudel, 1979). Cette vision d'une économie plurielle est aujourd'hui dominante dans l'élaboration théorique de l'ES. Il s'agit non pas de mettre fin à l'économie de marché ou à l'économie publique mais de développer l'économie citoyenne au même niveau que les deux autres. Quelques soient les nuances⁸, cette approche d'économie plurielle se caractérise par la volonté de réintroduire de la démocratie participative au cœur de l'action économique et la dénonciation d'une vision utilitariste de la vie sociale. Cependant, à côté de cette approche d'économie plurielle il existe d'autres conceptions d'une économie solidaire post capitaliste. Ces dernières mettent volontiers en avant le caractère utopique de l'économie solidaire. Autrement dit, à côté des dimensions politiques et économiques, elles insistent sur la dimension symbolique de nos sociétés démocratiques. Dans cette perspective, on trouve les travaux de B. Frere (2009) et P. Corcuff (2012) faisant de l'économie solidaire la matrice pragmatique d'une démocratie sociale libertaire en devenir, mais aussi, nos propres travaux, sur la délibération.

Avant de consacrer un deuxième temps à ces derniers, précisons que l'essai de typologie de l'ES que nous venons de proposer est forcément un exercice limité : limité d'une part à une approche francophone, limité d'autre part à la question du modèle sociétal implicite, limité, enfin, parce qu'elle ne

8 Trois visions légèrement différentes se font jour : une vision habermassienne insistant sur la création d'espaces publics de proximité propre à la société civile, une vision polanyiennne mettant en avant l'hybridation des ressources et une vision maussienne faisant du don contre don la matrice explicative du principe de réciprocité caractérisant les pratiques relevant de l'ES.

distingue pas assez les travaux des chercheurs visant à construire une modélisation de l'ES, de ceux qui ne proposent qu'un regard partiel depuis leur sujet principal d'analyse. Néanmoins, l'intérêt de cet exercice forcément réducteur (il faut simplifier et exagérer pour typifier) est de montrer la pluralité des approches théoriques de l'ES. Certes, ces dernières s'appuient sur une approche multidimensionnelle de l'économie distincte de l'orthodoxie et cherchent un moyen d'articuler économie et démocratie. Cependant, des questions telles que le caractère alternatif ou palliatif de l'ES, la possibilité d'articuler ou non réciprocité et débat public de proximité, la primauté à accorder au pragmatisme ou à l'utopie dans la transition vers un autre système économique restent clivantes. Pour notre part, nous nous situons donc dans le prolongement d'une appréhension de l'ES en tant que modèle alternatif de société et préfiguration d'une société post-capitaliste en accordant une place centrale au concept de délibération.

2. Aux frontières du symbolique, du politique et de l'économique : la délibération.

Nous l'avons vu, le concept d'ES, est abordé sous des angles théoriques différents ce qui n'est pas surprenant en raison du caractère multiforme des pratiques solidaires. Ces dernières s'inscrivent dans un spectre très large s'étendant de la volonté pragmatique de réinsérer les exclus dans le marché, à des approches utopiques militant pour une société post-capitaliste. Dans la tradition des théoriciens de l'économie sociale comme Vienney, nous partons de ces pratiques pour proposer un modèle théorique. Mais contrairement à C. Vienney (1994), nous n'analysons pas les entreprises démocratiques à l'aide des outils de la science économique, mais utilisons les ressources conceptuelles de l'analyse de la démocratie pour comprendre l'économie. Ainsi, pour saisir pleinement les spécificités de l'ES il convient de dépasser le cadre étroit de l'économie formelle et utiliser des outils venant des autres sciences sociales et notamment, en ce qui nous concerne, des sciences politiques et des sciences de la communication. Tout comme A. Smith, à son époque, découvrant les lois de marché à partir d'initiatives économiques innovantes (manufacture des épingles), il nous semble possible de s'appuyer sur les initiatives solidaires les plus novatrices (SEL, RERS, AMAP...) pour faire émerger le principe qui les caractérise : la délibération. Ainsi, Marché et délibération apparaissent comme deux idéaux type concurrents des arbitrages économiques. Encore faut-il préciser ce que nous entendons par délibération...

2.1. La société démocratique comme cadre théorique.

La délibération est un concept clef de la démocratie. Comment définir cette dernière ? « démocratie est la procédure, dans sa version représentative, par

laquelle les gouvernés gouvernent, désignent et sanctionnent les gouvernants » (Leca, 2004). Cette définition de science politique est trop étroite, la démocratie n'est pas uniquement une procédure, c'est aussi un horizon d'égalité, l'instauration d'un espace de médiation, bref une société particulière, une modalité du vivre ensemble qui se distingue de la société traditionnelle et des sociétés autoritaires. Dans cette perspective, étudier la démocratie, c'est aussi s'intéresser à une dimension essentielle de la vie en société : l'économie. Réciproquement, dans les pays européens, s'intéresser à l'économie c'est, nécessairement, prendre en compte le cadre sociétal dans lequel elle s'inscrit : la démocratie. En effet, comme nous l'apprennent Habermas (1978) et Lefort (1986), la démocratie se caractérise par l'existence d'un espace public où est débattu l'intérêt général. Or, la question de la production et de la répartition des richesses est, inévitablement, prise dans ce débat. Les discussions récurrentes sur le développement durable et la lutte contre l'exclusion en sont une illustration marquante. D'ailleurs, une des causes actuelles du rejet des élites politiques n'est-elle pas l'incapacité de ces dernières à réguler le système économique, à résoudre des problèmes économiques comme le chômage, ou la baisse du pouvoir d'achat (Scharpf, 1999) ? Pourtant, le coup de force opéré par les marginalistes consistant à créer, selon les mots de Walras, « une science économique pure » détachée de la science politique, a conduit à un partage disciplinaire qui empêche trop souvent les analystes non marxistes de saisir cette dimension économique de la société démocratique. Cependant, dire que l'ordre économique est un constituant essentiel de la société démocratique ne signifie pas que société et ordre économique, démocratie et capitalisme pour parler clair, ne font qu'un. La société démocratique ne se réduit pas à un vaste marché constitué par l'ensemble des interactions utilitaristes. La lecture des travaux historiques de Braudel permet facilement de rejeter cette vision néolibérale du social. Contrairement à de nombreux penseurs ayant cherché à identifier le fondement ultime du social (le politique pour Aristote et Hobbes, l'économique pour Marx ou Hayek, le symbolique pour Mauss ou Lévi-Strauss), Fernand Braudel (1979) définit la société comme étant « l'ensemble des ensembles », un jeu d'alliances et d'oppositions entre des systèmes, des ordres, ayant leur logique propre. Dans cette perspective théorique visant à mettre à jour les différentes composantes de la société, plutôt qu'à rechercher la source unique du social, nous rejoignons Eric Forgues (2000). Pour ce penseur, toute société humaine résulte de l'interaction conflictuelle entre trois axes infrastructuraux, trois ordres fondamentaux : l'économique, le politique, le symbolique. Cette analyse, en mettant l'accent sur la permanence du symbolique (religions, mythes, utopies, etc.) dans nos sociétés, tourne le dos à une analyse sociologique de type webernienne insistant sur la rationalisation du monde, son désenchantement. Elle rejoint, une fois

encore, les propos de Braudel (1979) pour qui le capitalisme n'est pas caractérisé par le rationnel, mais par le jeu, la spéculation, le goût du risque. Surtout, cette invitation à penser la complexité du social, souligne combien il est nécessaire, dans l'analyse des sociétés contemporaines, de faire bouger les frontières disciplinaires pour développer une approche interdisciplinaire qui dépasse le clivage artificiel entre science politique, science économique et sciences de la communication

Intégrer, dans l'analyse économique la dimension politique et symbolique, ce n'est pas simplement revenir à une économie politique chère aux classiques. C'est se donner les moyens de saisir la complexité du contexte (la société démocratique) dans lequel s'insère l'économie de nos sociétés. Dans ces conditions, combattre le « économiciste » (Polanyi, 2007), ce n'est donc pas ignorer l'économie - ce qui reviendrait à nier une partie de notre réalité - mais proposer une nouvelle vision de l'économie, une économie non séparée de la réalité démocratique, mais régie, elle aussi, par le même mode de régulation : la délibération entre égaux.

2.2. Critique du concept de délibération.

En philosophie politique, le concept de délibération et celui de « démocratie délibérative » ont donné lieu à des centaines d'articles et d'essais. Nous n'allons pas ici, entrer dans une discussion serrée des différentes thèses en présence. Plus modestement, nous allons rappeler une position, - centrale, mais critiquable et critiquée - celle de J. Habermas. Ce n'est, effectivement, pas un hasard si ce philosophe allemand est utilisé par B. Eme et J. L. Laville dans leur conceptualisation de l'économie solidaire. En effet, ce penseur contemporain place la démocratie au cœur de son analyse. Cette dernière aboutit au concept de délibération par trois chemins convergents. Le premier, dans la lignée explicite de Rousseau, consiste à penser des procédures permettant aux citoyens d'être, non seulement, destinataires du Droit mais de pouvoir aussi se sentir auteurs de ce Droit. Or, la participation au débat public donne la faculté aux citoyens de prendre part à l'élaboration de la norme qui s'imposera à lui. Le second, inscrit dans une réflexion critique sur la place de l'expert et de la technique dans notre société, fait de la délibération un moyen de reprendre sa vie en main, de lutter contre la dépossession de notre destin par l'idéologie techno-scientifique. Le troisième, ancré dans une réflexion sociologique sur les théories de l'action et une réflexion philosophique sur la raison, vise à rappeler la pluralité de la raison. A côté d'une raison instrumentale (d'un agir stratégique), existe une raison intersubjective (un agir communicationnel) qui se déploie, justement, dans la délibération collective. A la rencontre de ces trois chemins, la délibération devient pour Habermas le concept central de la démocratie. Comme l'ordre économique est l'un des constituants de la société démocratique, c'est tout naturellement que nous pensons qu'il doit être au

cœur d'une économie démocratique.

Cependant, il convient, ici, de marquer notre différence avec les théories de la délibération. Contrairement à ces théories liées à la philosophie, nous proposons une définition de la délibération qui s'inspire des travaux réalisés en sciences de la communication. Ces derniers, bien entendus, discutent les travaux d'Habermas, mais remettent en cause trois points essentiels de la définition classique de la délibération : un échange langagier rationnel entre égaux qui, sous certaines conditions éthiques qui doivent impérativement être respectées, permet un accord consensuel.

- Un, l'égalité des acteurs n'est que formelle, elle n'est pas réelle. Pour intervenir dans un débat, les acteurs n'ont ni les mêmes ressources symboliques ni les mêmes capacités communicationnelles ni le même poids social. Si chacun est censé pouvoir intervenir librement, la parole de certains acteurs pèse souvent plus que d'autres.

-Deux, une communication à visée politique n'est jamais totalement rationnelle. Même dans une discussion purement rationnelle, il y a toujours, comme le rappelait Aristote, une part de rhétorique, de mise en sens visant à renforcer l'impact de l'argument. De même, la passion anime les parties prenantes qui cherchent plus souvent à convaincre qu'à découvrir collectivement la solution la plus rationnelle. Dans cette perspective, la démocratie est plus un conflit intégrateur au sens de Simmel, qu'une procédure délibérative au sens d'Habermas.

-Trois, le langage n'est qu'un élément de la communication. Dans la communication intersubjective, le sens ne provient pas uniquement du logos, des échanges langagiers. La communication non verbale (postures, vêtements, gestes), la situation de communication (disposition des intervenants, bruits extérieurs, dispositifs techniques, etc.) et le contexte (politique, culturel, etc.) sont, eux aussi, producteurs de sens et affectent la compréhension des acteurs.

Il convient donc de préciser notre propos, la délibération (au sens habermassien du terme) est, en réalité, très peu présente dans la réalité empirique. Par contre, la délibération, entendue comme construction de normes communes à travers la confrontation de points de vue différents portés par des acteurs égaux en droit (un homme une voix), est un processus très répandu dans nos sociétés. C'est même déjà une réalité économique dans notre société capitaliste en mutation. On la retrouve, par exemple, dans certaines nouvelles formes d'organisations du travail et du management mis en lumière par Boltanski et Capiello (1999), comme les groupes de projet (Zarifian, 1996). On retrouve également ces pratiques de délibération collective dans certains modes de gestion des biens collectifs décrit par E. Ostrom (1990) ou dans de nombreux services à la personne (Gadrey, 2004). Cette création d'intelligence collective par la délibération des intéressés se retrouve également, de manière cette fois beaucoup plus

marquée, dans l'émergence de ce que certains nomment une « société de connaissance » (Durampart, 2010) et que d'autres appellent « capitalisme cognitif » (Azaïs, Corsini, Dieuaide (2000) ». Même s'il est trop tôt pour voir si la montée de l'immatériel (Gorz, 2003) produira un changement de société radical ou une simple évolution du système productif, on peut, d'ores et déjà, constater que la délibération est au cœur des succès les plus remarquables de cette nouvelle économie. A cet égard, Wikipédia est sans doute l'exemple le plus connu. Ainsi la délibération est présente, de manière certes marginale, dans les interstices de l'économie actuelle, elle est, par contre, tout à fait massive dans l'économie solidaire. Ce qui justifie le terme de délibéralisme que nous utilisons pour caractériser l'ES.

2.3. Le « délibéralisme » : un nouveau paradigme

Partant d'un désir de participer au renouveau de la conceptualisation de l'économie, nos propres travaux s'inscrivent dans ce que nous nous proposons d'appeler le « délibéralisme » (Dacheux E., Goujon D., 2011a). Il s'agit d'un jeu de mot qui souligne que la liberté n'est pas l'apanage du libéralisme, qui marque la possibilité de construire un modèle théorique opposé au modèle orthodoxe et qui inscrit notre démarche dans un cadre théorique interdisciplinaire où la délibération est comprise comme principe régulateur de l'économie des sociétés démocratiques.

En effet, comme le montre très bien Laurent Fraisse (2003), les initiatives solidaires, par la mise en œuvre « d'espaces publics de proximité », prouvent que la délibération collective constitue, au même titre que les arbitrages de marché ou la régulation étatique, un principe économique. Ainsi, dans la pratique, au niveau microéconomique, il existe donc bien une manière délibérative de pratiquer l'économie. Les initiatives solidaires démontrent la possibilité pragmatique de produire, distribuer et dépenser « autrement », en demandant leur avis aux parties prenantes, c'est-à-dire en assujettissant les variables économiques aux décisions émanant de la délibération collective.

En s'appuyant sur les pratiques empiriques innovantes, il est possible, d'un point de vue théorique, de conceptualiser l'économie solidaire comme un nouvel idéal type opposé à l'économie libérale. Ce travail hypothético déductif est classique dans les recherches de l'ESS, par contre l'originalité tient au fait que le cadre théorique que nous proposons n'est pas un cadre principalement économique mais articule économie, politique et symbolique. Il ne s'agit pas de penser l'économie comme extérieure au social mais bien au contraire de la situer dans un contexte large et complexe celui des sociétés dites démocratiques. Ces dernières se caractérisent par le fait que ce sont les hommes qui font eux mêmes les lois qui les gouvernent (Castoriadis, 1975). Nous cherchons tout simplement à tirer les conséquences de l'application de ce principe à la sphère économique. Or, ce

principe, qui est aujourd'hui admis dans la sphère politique, mais largement ignoré dans la sphère économique, est l'objectif des pratiques relevant de l'économie solidaire.

Cette conceptualisation démocratique rejette la définition formelle de l'économie mais se propose également de prendre ses distances avec la définition substantive de l'économie chère à Polanyi. L'économie ne saurait, en effet, se réduire à un calcul rationnel du meilleur moyen d'allouer des ressources rares, sur ce point nous partageons l'analyse polanyienne. Par contre, si la notion d'économie substantive insiste, avec juste raison, sur la nécessité de partir du vécu des êtres humains tels qu'ils sont et non tels que la théorie les postule, elle présente deux inconvénients. Le premier, déjà soulevé par A. Caillé (2005), est d'être marqué par une vision matérialiste de la production qui ne prend pas suffisamment en compte la réalisation de services. Le second, qui nous semble central, est de ne pas proposer de délimitation de ce qui relève ou non de l'activité économique. Du coup, comme pour l'économie formelle, tout peut devenir économique, ce qui nie la complexité du social. C'est pourquoi, dans le cadre théorique exposé plus haut, nous proposons une approche « évaluative ⁹ » de l'ordre économique, ce dernier se définissant, selon nous, comme celui de la valorisation (mise en valeur) des ressources ¹⁰ incluant l'économie qui est constituée par l'ensemble des échanges monétaires. Cette vision nous permet, d'une part, de ne pas réduire la sphère économique aux seules activités monétaires (l'autoproduction est bien une mise en valeur des ressources mais qui ne donne pas lieu à un échange monétaire) et, d'autre

9 Le terme « évaluatif » doit être entendu dans ses deux sens. D'une part, l'économie est la mise en valeur monétaire des ressources qui permet leur évaluation. D'autre part, la taille de l'économie et son importance dans la société dépendent de l'évaluation des acteurs (du choix d'étendre ou de restreindre la monétisation aux différentes activités).

10 Une ressource est « un moyen permettant de se tirer d'embarras » selon le Trésor de la langue française. Ainsi, dire que l'ordre économique est celui de la valorisation des ressources signifie qu'il est celui de l'utilisation de moyens naturels, humains et artificiels au service de l'amélioration du bien être. Cet ordre économique englobe des activités non monétaires, l'autoproduction par exemple, et des activités monétaires ce que nous nommons l'économie. En effet, en partant de la distinction de C. Lefort (1986) entre le politique (l'élaboration de la norme) et la politique (la lutte pour le pouvoir), nous distinguons le symbolique (la circulation du croire) de la symbolique (l'utilisation des symboles) et donc l'économique (la valorisation des ressources) de l'économie (la valorisation monétaire des ressources). Apportons deux précisions :

a) cette valorisation monétaire ne passe pas forcément par l'utilisation de la monnaie officielle. Un SEL ou une monnaie sociale font pour nous pleinement partie de ce que nous appelons l'économie.

b) Si la distinction entre les trois sphères (**la** politique, l'**économie** et **la** symbolique) est très claire, en revanche les limites entre les trois ordres (**le** politique, l'**économique** et **le** symbolique) sont beaucoup plus floues et mouvantes ce qui explique d'ailleurs les interactions conflictuelles entre ces ordres. L'ordre économique s'imposant aux deux autres à partir du XII^{ème} siècle selon Braudel.

part, de ne pas réduire la complexité des sociétés à la seule dimension économique.

Conclusion :

Pour conceptualiser l'économie sociale et solidaire, il est nécessaire de penser simultanément les points d'accord et de désaccord entre les chercheurs. Il nous a semblé que ce travail était avancé pour l'économie sociale, mais devait être entrepris dans le cadre de l'économie solidaire. Notre essai de typologie n'est qu'une première étape - bien imparfaite - qui doit se prolonger par un travail collectif et participatif intégrant des chercheurs en économie et gestion, en droit et science politique, en sociologie et en sciences de l'information et de la communication. Ce travail pluridisciplinaire que nous avons esquissé permet de proposer une conceptualisation de l'économie solidaire mais aussi et peut être surtout renouvelle la définition de l'économie. Paradoxalement, c'est en repoussant les frontières disciplinaires que l'on peut révéler les frontières de l'économie. Cette dernière, dans une société démocratique, peut obéir au même principe régulateur que la sphère politique : la délibération.

Bibliographie

- AUCANTE V. 2006, *L'économie peut-elle être solidaire ?*, Paris, Parole et silence.
- AZAÏS C., CORSINI A., DIEUAIDE P. (2000), *Vers un capitalisme cognitif*, Paris, L'Harmattan.
- BOLTANSKI L. CAPIELLO E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BRAUDEL F. (1980 b), *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme*, trois tomes, Paris, Armand Colin, 2^e ed.
- CAILLÉ A. HUMBERT M. (2006), *La démocratie au péril de l'économie*, Rennes, PUR.
- CASTORIADIS C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CORCUFF P., 2012, *Où est passée la critique sociale?* Paris, Mauss/La Découverte.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2012), "La cohésion sociale n'est pas le fruit de la rareté : pour un renouveau du paradigme économique", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 83, N° 1.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2011a), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2011b), "The solidarity economy : an alternative development strategy ?", *International Social Science Journal*, UNESCO, numéro 203-204.
- DACHEUX E., LAVILLE J.L. (2003), *Economie solidaire et démocratie*,

- Hermès, N°36, Paris, Cnrs éditions.
- DEFALVARD H. (2000), *La pensée économique néoclassique*, Dunod, Paris.
- DRAPERI J.F., (2011), *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise?*, Paris, Dunod.
- FRAISSE L. (2003), "Economie solidaire et démocratisation de l'économie", *Hermès* N°36, Paris, Cnrs éditions.
- FRERE B., (2009), *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de brouwer.
- FORGUES E., (2000), « Vers un tournant symbolique post structuraliste en sciences sociales », *Religioglogiques*, N°22.
- GADREY J. (2004), *Socio-économie des services*, Paris, La Découverte.
- GORZ A. (2003), *L'immatériel*, Paris, Galilée.
- HABERMAS J. (1978), *L'espace public*, Paris, Payot.
- HIEZ D., LAVILLUNIÈRE E. (2013) dir, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Luxembourg, Larcier.
- JONAS H., (2008), *Le principe de responsabilité*, Paris, Flammarion.
- LAVILLE J-L., (2010), *Politique de l'association*, Paris, Seuil.
- LECA J. (2004), « La question démocratique » in Damamme, D. (dir.), *La Démocratie en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- LEFORT C. (1986), *Essais sur le politique : dix^e et xx^e siècles*, Paris, Seuil.
- Lordon F., Orlean A. (2006), « Génèse de l'Etat et de la monnaie » : le modèle de la potentia multitudinis », consulté en juin 2007 sur <http://frederic.lordon.perso.cegetel.net>
- MOUHOUD E.M., PLIHON P.(2009), *Le savoir et la finance. Liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*, Paris, La Découverte.
- NOUEL P. 2006, "Quelle éthique pour les marchés financiers?", in V.Aucante, *L'économie peut-elle être solidaire ?*, Paris, Parole et silence.
- OSTROM E. (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, London, Cambridge University Press.
- POLANYI K. (1983), *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- POLANYI K. (2007), "Le sophisme économiciste », *Mauss*, N°29.
- PRADES J., 2000, "La nouvelle économie sociale devant ses pièges", in *Efficacité versus équité en économie sociale*, ouvrage collectif dirigé par A. Alcoufe, Paris, L'Harmattan.
- RICOEUR P. (1997), *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Seuil.
- SALMON A., (2009), *Moraliser le capitalisme ?* Paris, Cnrs éditions.
- SCHARPF (1999), *Governing in Europe, Efficient and Democratic*, Oxford University Press, Oxford, 1999.
- Schmitt B. (1984), Inflation, chômage et malformations du capital, *Economica*, Castella, Albeuve, Suisse, p.546.
- SIBILLE H., (2011), *La voie de l'innovation sociale*, Paris, Rue de l'échiquier.
- VIEILLARD-BARON J.L., 2006, « La solidarité et l'économie », in V. Aucante, *L'économie peut-elle être solidaire ?*, Paris, Parole et silence.

ZARIFIAN (1996), *Travail et communication*, Paris, PUF.

WEBER M. (1971), *Économie et société*, Paris, Plon

E. Dacheux D. Goujon

La délibération : nouvelle frontière de l'économie ?

(Pré-print du texte du même titre paru in Defalvard H, L'Horty Y., Narcy M.,
Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaires; Louvain, Presses
universitaires de Louvain, 2013, pp 197-214)